

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHaire Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

SEM Route des Lasers - Garantie d'emprunt pour la construction d'un bâtiment industriel en vue de le louer à la société First Aquitaine Industries - commune de Blanquefort - Accord de principe

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux et la mairie de Blanquefort ont, par leurs efforts conjoints, obtenu de FORD MOTOR CORPORATION qu'une solution de reprise soit trouvée pour le site de Blanquefort FORD AQUITAINE INDUSTRIES qui aurait dû cesser sa production en 2011. Un accord sur une opération de reprise a pu être signé. Les collectivités ont ainsi fait la démonstration du succès d'une action publique quand elle repose sur une prise en compte des enjeux industriels et qu'elle propose un partenariat s'intégrant dans une stratégie d'entreprise. C'est une des meilleures réponses que l'action publique peut apporter dans une conjoncture de crise afin de préserver en région l'activité, les compétences et l'emploi.

Un premier projet est présenté qui consiste à fabriquer des grandes couronnes de roulements pour éoliennes, de 4 mètres de diamètre. Ce projet emploiera dès la première année 169 salariés. Il s'agit d'une importante diversification d'une usine qui jusqu'alors était mono-produit, les boîtes de vitesses automatiques, et mono-client, FORD et ses filiales. Afin d'accélérer sa mise en œuvre, il a été décidé de faire réaliser les bâtiments abritant les chaînes de production par la SEM Route des lasers. Comme en disposent ses statuts, l'orientation des activités de la SEM vers des entreprises de la filière optique laser est prioritaire, ce qui est bien le cas puisqu'elle a aménagé et construit des bâtiments industriels et tertiaires sur les zones Laseris du Barp autour du laser mégajoule et sur la zone de la photonique à Pessac. La priorité n'étant pas exclusive, elle peut intervenir dans d'autres secteurs d'activité. La fabrication d'éléments d'éoliennes est stratégique pour l'Aquitaine, qui ne possède pas aujourd'hui de compétences en la matière. Cette nouvelle activité se trouve en plus dans les priorités nationales en faveur des énergies nouvelles et renouvelables, telles qu'exprimées par la loi de programmation Grenelle Environnement (1) n°2009-967 du 3 août 2009.

Lors de son conseil d'administration du 26 août 2009, les administrateurs de la SEM Route des lasers ont, à l'unanimité, donné leur accord pour la réalisation de ce projet.

La SEM construira deux bâtiments destinés l'un au forgeage (11 000 m²) et l'autre à l'usinage (2 800 m²) des couronnes. Ces bâtiments seront mis en location, le contrat incluant une option d'achat au bout de 10 années de loyers.

Le coût est estimé à 23,6 M€ ainsi constitués :

| | |
|--|--------------|
| Terrain : | 1 900 000 € |
| Constructions : | 17 200 000 € |
| Aménagements : | 1 600 000 € |
| Maîtrise d'œuvre contrôle techniques, assurances, mandataire : | 2 900 000 € |

Le financement de l'opération s'effectuera principalement par recours à un emprunt de 20 M€.

La mobilisation d'un emprunt aussi important en montant et en durée nécessite la constitution d'un pool bancaire. Les banques sollicitées pour participer à ce pool demandent une garantie des collectivités.

Aussi, afin de permettre la réalisation de ce programme mené par la SEML Route des Lasers en Aquitaine et eu égard aux règles posées sur la quotité garantie conformément aux articles L 4253-1 du Code général des Collectivités territoriales et D 1511-30 à D 1511-35 relatifs aux garanties d'emprunt accordées par les Régions, il est proposé que les collectivités apportent à la SEM Route des Lasers une garantie d'emprunt à hauteur de 50% de l'encours des prêts, soit 10 M€. Le Conseil Régional d'Aquitaine interviendra pour sa part au 1/3 de la quotité garantie, soit pour un montant de 3,3 M€. Le Conseil Général de la Gironde apporte également sa garantie pour un montant identique. Enfin, la Communauté Urbaine de Bordeaux interviendra de même à hauteur de 33% de la quotité garantie, soit pour un montant de 3,3M€.

Les parts respectives garanties par collectivité sont les suivantes :

| Collectivité garante | Montant de la garantie | Part garantie par collectivité |
|--------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| Conseil Régional d'Aquitaine | 3 300 000 € | 33,33% |
| Conseil Général de la Gironde | 3 300 000 € | 33,33% |
| Communauté Urbaine de Bordeaux | 3 300 000 € | 33,33% |

Cet emprunt s'effectuera par mobilisations successives de lignes de prêts sur une période de 2 années à dater de la conclusion du contrat.

Les collectivités apporteront leur garantie conjointement entre elles dans les conditions suivantes :

- pour chaque mise à disposition de lignes de prêts, à proportion arrêtée originellement entre les 4 collectivités sur la totalité du montant garanti à concurrence du montant maximum de 10 000 000 € d'encours de prêt,
- de manière séparée par chacune des collectivités, l'une ne pouvant être tenue de se substituer à la défaillance de l'autre,
- sur une durée entre 20 et 30 ans, incluant la période de mobilisation progressive des emprunts,
- elle couvre l'intégralité des sommes dont le bénéficiaire se rendrait redevable en principal et intérêts, y compris les frais, commissions et accessoires.

Les conditions de financement seront précisées dans une délibération ultérieure, sur la base des contrats de prêts proposés par les banques et au regard des plans de financement produits par la SEM Route des Lasers.

En contrepartie, la Région Aquitaine et la CUB se garantiront par une promesse hypothécaire sur les bâtiments construits.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **donner** votre accord de principe à l'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur 3,3 millions d'euros à la SEM Route des Lasers pour la souscription d'**emprunts** à contracter pour la construction d'un bâtiment industriel en vue de le louer à la Société FIRST AQUITAINE INDUSTRIES à BLANQUEFORT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 22 JANVIER 2010